



Conseil de Communauté

Délibération n°342021

Jeudi 25 mars 2021 – 16h00

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-et-un et le 25 mars à 16 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mmes Véronique MICHEL, Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, MM. Laurent GRASSET, Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Daniëlle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : M. Laurent RICARD représenté par Patrick MARY, M. Stéphane DALLE représenté par Pierre SOUJOL, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Paulette GOUGEON, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, M. Michel GALKA représenté par Michel CRECHET, M. Stéphane ALIBERT représenté par Laurent GRASSET, Mme Marie PAPAIX représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Annabelle DALLE représentée par Jérôme BOISSON, Mme Nouria DERDOUR représentée par Noureddine BENIATTOU, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Marie PELLET-LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, M. Francis GARNIER représenté par Pierre GRISELIN, M. Hervé DIEULEFES représenté par Laurent AJASSE, et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Secrétaire de séance : M. Patrice Speziale.

Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°1 pour l'année 2021

Monsieur Denis Devriendt, Vice-président délégué aux Finances, expose au conseil les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2021 du budget principal de la Communauté de Communes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001/01 Résultat d'investissement reporté	123 009,70	c/1068/01 Excédents de fonctionnement capitalisés	973 903,86
c/2138/0205 Acquisition immobilière	200 000,00	c/1641/01 Emprunts et dettes assimilées	-780 000,00
c/231305/8124 Maîtrise d'œuvre d'exécution déchetterie Villetelle	25 000,00	c/024/01 Cession bus des enfants	45 000,00
c/2313/321 Mise aux normes électriques médiathèque	5 000,00	c/021/01 Virement du fonctionnement	1 175 000,00
c/2313/0205 Travaux en régie (chap 040)	10 000,00		
c/2313/0205 Aménagement locaux	42 000,00		
c/2051/0239 Complément refonte site internet	1 000,00		
c/2051/810 Licence plateforme dématérialisation ADS	1 000,00		
c/2188/421 Unité chauffage	6 000,00		
c/2182/421 Achat bus des enfants	150 000,00		

Restes à réaliser 2020

c/2051 Concessions, licences	33 446,46	c/1321 Subventions Etat	219 000,00
c/204113 Subvention Etat	1 000 000,00	c/1322 Subventions Région	1 112 000,00
c/2041412 Subventions communes	192 398,96	c/1323 Subventions Département	465 000,00
c/20423 Subventions pers. privées	143 959,00	c/13241 Communes	182 000,00
c/2118 Acquisitions foncières	298 000,00	c/1327 Subventions Europe	476 000,00
c/2151 Réseaux de voirie	1 265 528,48	c/1328 Subventions autres	449 000,00
c/21538 Autres réseaux	110 000,00		
c/21571 Matériel roulant	52 541,24		
c/2182 Matériel de transport	10 120,29		
c/2183 Matériel informatique	9 533,25		
c/2184 Mobiliers	8 209,93		
c/2188 Autres immobilisations corporelles	65 784,27		
c/2313 Constructions	564 372,28		
TOTAL	4 316 903,86	TOTAL	4 316 903,86

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6188/0205 Prestations de services	4 000,00	c/002/01 Résultat de fonctionnement reporté	1 380 479,09
c/6188/0203 Gardiennage entrepôts techniques	14 000,00	c/73111/01 Produit des impôts locaux	73 000,00
c/6068/1211 Achat fournitures centre de vaccination intercommunal	5 000,00	c/722/01 Travaux en régie (chap 042)	10 000,00
c/6217/1211 Remboursement personnel centre de vaccination intercommunal	30 000,00		
c/65541/0205 Cotisation PETR Vidourle Camargue	40 000,00		
c/6247/815 Transports scolaires et ALSH	10 000,00		
c/64138/0205 Régime indemnitaire contractuels	15 000,00		
c/617/524 Etude Programme Local de l'Habitat	-50 000,00		
c/65738/820 Subvention Agence d'urbanisme (divers)	12 000,00		
c/65738/524 Subvention Agence d'urbanisme (PLH)	72 000,00		
c/6558/8121 Cotisation Smepe	50 000,00		
c/611/90 Contrat nettoyage voiries	-30 000,00		
c/6152311/8151 Nettoyement espace PEM	8 000,00		
c/6152311/90 Nettoyement voiries ZAE	30 000,00		
c/7391178/01 Restitution d'impôts	73 000,00		

c/678/01 Dépenses exceptionnelles	5 479,09		
c/023/01 Virement à l'investissement	1 175 000,00		
TOTAL	1 463 479,09	TOTAL	1 463 479,09

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

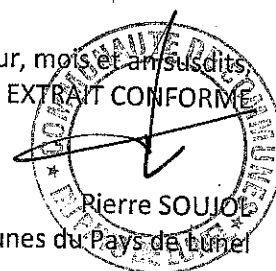
Où l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 5 abstentions (mesdames Julia Plane, Isabelle Autier, Danielle Razigade, messieurs Claude Chabert et Cyril Barbato) :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 01/04/21
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex